

DISCUSSION SUR LES PROBLÈMES CONSTATÉS ET IDENTIFICATION DES QUESTIONS À VÉRIFIER SUR LE TERRAIN

Mme Elisabeth Calvarin

Materiel distribué a Ouagadougou, Cours GENUNG 2008

Les travaux toponymiques nécessitent de prévoir les difficultés et les solutions adéquates, d'éviter les efforts inutiles et les pertes de temps. Cette préparation commence avant le départ et s'achève à l'arrivée sur le terrain.

Qualité toponymique

Il est toujours intéressant de dresser un constat à partir de la documentation rassemblée de la toponymie de la zone concernée et d'estimer l'ampleur des travaux à réaliser. Le bureau de toponymie peut indiquer la valeur de la toponymie existante : noms de lieux jugés corrects, obscurs, à élucider, à rectifier après vérification.

Densité des noms

Tout aussi intéressant sera de discuter de la densité moyenne qui paraît devoir être recherchée, les emplacements éventuels des noms à sélectionner pour une échelle donnée.

Le volume des noms varie selon les travaux (questions de surface). Des chiffres fixent les idées. En moyenne, il faut compter quatre noms au km², soit 420 à 550 noms au 1 :10000, 660 à 780 noms au 1 :20000, de 1800 à 2000 noms au 1 :25000.

Connaissance des listes des unités coutumières

Selon le pays, on dit chefferie (et quartiers) entourée d'un cercle, terre, villages divisés en quartiers et en hameaux, d'après le recensement. Notre rôle étant de formuler des principes généraux, nous essaierons de comprendre le pays, c'est-à-dire de chercher la structure de la population et définir les éléments permanents (anciens villages, villages hors des routes) des éléments temporaires.

L'unité coutumière, ou unité administrative, peut être définie comme un groupement que l'on peut considérer comme autonome au regard de la coutume et possédant des droits exclusifs sur le sol à l'intérieur de ses frontières ; il est intéressant de noter les mots locaux signifiant clan, lignage (famille), famille (maison, enclos), ménage pour traduire ces faits sociaux sur la carte et dans les bases de données.

Il faut distinguer les hameaux et les dépendances des agglomérations constituant une unité coutumière. Pour ce faire, il faut enregistrer les éléments permanents et représenter de façon différente les éléments temporaires – sans les oublier.

Une toponymie complète n'est donnée que par un notable désigné par le chef de terre. Prendre contact avec lui c'est éviter les tromperies de noms inexistantes (de rivière par exemple) et les noms imaginaires, inventés.

Préparation du cahier d'inventaire

L'opérateur effectue une enquête dont le but est de recueillir les toponymes en vue de la constitution ou de la mise à jour des bases de données toponymiques.

Le résultat de cette enquête est consigné dans un cahier de terrain (appelé aussi État Justificatif des Noms ou EJN).

Il s'agit de réunir sur un document unique, témoin de l'authenticité des toponymes, tous les renseignements relatifs à une zone bien définie.

L'objectif n'est pas de dialectaliser des formes connues ; la toponymie doit demeurer aussi proche que possible de l'usage local car tout apport ou modification de toponyme en vue de lui donner une graphie correcte, logique, attestée par ailleurs, doit être introduit en accord avec les utilisateurs locaux.

L'objectif est d'établir un EJN qui doit permettre au bureau de toponymie ou au responsable en toponymie d'arrêter, dans les conditions les meilleures, la forme graphique des noms qui seront retenus dans les bases de données.

Les colonnes sont à remplir de la façon suivante

dans un 1^{er} temps au bureau ;

dans un 2^e temps sur le terrain ;

et en fin de travaux le nom retenu par la personne en charge de la toponymie.

Les noms sont groupés par entités administratives, sous un titre apparent : Province d... et par numéro de feuille (et son nom).

- Coordonnées géographiques. Afin de trouver précisément le nom, la latitude et la longitude ; elles peuvent être déclinées en décimétriques, etc.
- Cartes déjà publiées. Il s'agit en général d'écrire le nom trouvé sur la dernière publication d'une carte. Sinon, on peut avoir recours aux anciennes cartes, mais en les mentionnant.
- Nature du détail auquel le nom s'applique. Préciser l'objet désigné par le nom : chef-lieu de commune, nom officiel du territoire communal, village permanent, village temporaire, lieudit habité ou non, fleuve, rivière, cours d'eau, lac, étang, mont, colline, vallée, col, forêt, bois, cultures, arbre remarquable, etc. Pour cela, se référer et se conformer au tableau récapitulatif « Nature du détail ».
- Importance. Selon le détail, se conformer au tableau récapitulatif « Nature du détail ».
- Nom d'après les documents cadastraux, administration, autres sources. Ce sont en principe les noms figurant sur le parcellaire. Quand il y a divergence de formes entre le nom de la matrice et ceux de la section, le mentionner. Recueillir si possible les graphies usitées à La Poste, ONF, DDE..., les répertoires, les listes de village, les Gazetteers... Doivent figurer ici les renseignements pris sur les panneaux, ou puisés chez les érudits.
- Les habitants. Consulter les habitants du cru plutôt que les personnes récemment établies. Les meilleures indications sont généralement données par ceux qui connaissent le mieux le pays.
- Divers. Cette colonne est de grande importance. On doit y trouver la signification du mot, ses formes anciennes et locales, la prononciation locale, et l'étymologie conjecturée. Lorsque la signification et l'étymologie échappent, mentionner la nature du terrain, l'aspect, le relief présenté, les objets remarquables qui s'y trouvent :

rochers, source, carrière, ou qui ont pu s'y remarquer autrefois, ancien village. Il suffit d'un de ces détails pour éclairer un problème toponymique.

- Nom proposé. Y porter le nom tel qu'il doit figurer sur la carte, et dans la base. Par exemple, pour la France, le nom proposé se retrouve soit dans le champ « nom principal », « nom en français », soit dans le champ « variante », « nom local ».
- Nom arrêté par le bureau de toponymie. Cette colonne est laissée à la disposition du bureau de toponymie pour tout nom soumis à sa décision.

Choix de l'itinéraire de visite

Voir cartes au 1 : 200 000, 1 : 1 00 000 et au 1 : 50 000.

L'est de Ouagadougou est intéressant avec des entités géographiques variées : noms de lieux administratifs, noms de forêts, noms des cours d'eau temporaires, des barrages, une zone d'élevage et une zone de cultures, beaucoup de lieudits, des établissements scolaires et religieux.

Questions spécifiques pour la rencontre avec l'autorité locale

Il est avantageux de prendre contact avec les responsables en toponymie qui peuvent avoir préparé

- des fiches toponymiques,
- des notes techniques,
- ou fournir des indications sur les parlars de la région à contrôler, les influences linguistiques et sociales qui s'y sont exercées,
- les zones dans lesquelles il y aura lieu d'harmoniser les graphies de telles ou telles familles de noms de lieux, les erreurs éventuelles qui ont pu être commises précédemment.

En outre, le responsable des opérateurs-collecteurs a tout intérêt à se mettre en rapport avec les responsables locaux pour les informer des travaux à exécuter et leur demander l'appui de leur compétence.

Comment poser des questions

Il faut se demander à quoi sont attribués les noms. Souvent les populations les attribuent à la terre plutôt qu'aux rivières, ou aux deux, ou aux rivières et à quelques lieux remarquables, à une montagne ou à un versant. Il arrive que chacun des grands versants d'une montagne ait un nom particulier et que le sommet ait encore un autre nom. Est-ce ainsi que ces gens le disent dans leur langue, et entre eux ?

Quel que soit le lieu où l'on opère, il ne faut pas oublier que le témoignage humain est quelque chose de fragile et d'incertain. Dans une enquête orale, une affirmation doit être tenue pour valable que si elle est corroborée par une autre de source différente. C'est une règle dont il ne faut jamais se départir, encore faut-il, pour que les réponses concordantes aient du poids, qu'elles soient absolument spontanées.

Sous ce rapport, il ne suffit pas d'interroger les gens sur les lieux et sur des points désignés sans confusion possible ; il faut le faire avec doigté. La façon de poser des questions joue un rôle capital sur la spontanéité et la valeur des réponses. La demande doit être formulée

de telle sorte qu'elle laisse entière la liberté d'esprit, de réflexion de l'interlocuteur. Elle ne remplit pas cette condition si elle renferme une suggestion de nature à influencer sur le sens de la réponse. « Comment s'écrit ce mot ? » est une question bien posée. « Tel mot s'écrit-il ainsi ? » est le type de question à éviter.

Par exemple, au Cameroun

Sarki noma signifie « chef d'une association de travail agricole ;

Modibo est un lettré musulman ;

Wadjiri désigne les gens du wadjiri, c'est-à-dire du premier ministre. Ces mots, donnés par des foubé, désignent un village foubé, qui est un élément temporaire. L'élément permanent est le village mboum, qui est une ancienne implantation.

- 1^{er} point à traiter : l'identité du lieu. On demandera « Comment appelez-vous l'endroit où nous sommes ? » Selon la réponse, compléter par « dans la langue administrative ou en langue dialectale ? » « Comment l'appelle le cadastre, quel est le nom permanent ? » Notez exactement les prononciations, puis élargir le cercle de investigations en vue de recoupements éventuels : « Quel est le bois que nous voyons à tant de mètres ? » « Quel est le nom du lieudit touchant celui où nous sommes au nord, au sud... ? » Comparer avec la copie du cadastre, ou du document administratif, que l'on a emportée ou compléter celle-ci.
- 2^e point : le sens des mots. « Que signifie tel nom ? ». Quels sont les faits d'histoire locale qui s'y rattachent ? » « Quelles légendes rappelle-t-il ? » On notera aussi les rapports avec le terrain, la situation, la nature du sol, le voisinage de rochers, de sources remarquables, de ruines...
- 3^e point : l'orthographe. C'est là qu'il faut se garder de faire la moindre suggestion de forme si l'on ne veut pas que l'interlocuteur soit tenté de la croire meilleure que la sienne et de l'y substituer. « Comment écrivez-vous tel mot ? », puis « Est-il bien écrit sur le cadastre ? » « Avez-vous vu ce mot écrit d'une autre façon ? » « Où ? »
- 4^e point : la prononciation. Il est fort probable qu'un nom puisse être prononcé de plusieurs façons selon les interlocuteurs. Noter naturellement ce qui est entendu, en API ou « à la française ».

Il est bon de ne poser que des questions simples, directes, précises, de traiter successivement les différents points sur lesquels elles doivent porter, d'évaluer le niveau de la personne à laquelle on s'adresse pour ne rien lui demander qui la dépasse manifestement et la mette en posture difficile car il faut toujours se réserver la possibilité de nouvelles interrogations.

C'est aux gens cultivés (érudits, professeurs...) qu'il y a lieu de demander des lumières sur les étymologies, les formes anciennes, les diverses significations possibles ou conjecturales, les faits historiques, sociaux, religieux, le crédit à accorder aux légendes, la valeur des renseignements que l'on a déjà amassés ailleurs.

Il ne faut surtout pas croire que cette multiplicité de précautions soit superflue. Rien ne sera de trop pour que le bureau de toponymie puisse se prononcer sur les cas difficiles qui lui seront soumis : tout renseignement pourra l'éclairer.